

DEMANDE DE CRÉDIT / QUALIFICATION CLIENT

Nom de l'entreprise:	
Autre nom utilisé:	Type d'entreprise:
À cette adresse depuis:	Date d'incorporation:
Adresse:	Province/État:
Ville:	Code postal:
Courriel:	Site web:
Téléphone:	Fax:

FACTURATION

Adresse:	Province:
Ville:	Code postal:
Téléphone:	Fax:

COMPTES À PAYER

Responsable:	Téléphone:
# TVQ:	Courriel:
# TPS:	# MC/ICC:
# NEQ (Québec):	# DOT:
# BN (Canada):	# C-TPAT:
# IRS (US):	# PEP:

ADMINISTRATEURS

Nom:	Titre:
Nom:	Titre:
Nom:	Titre:
Nom:	Titre:

RÉFÉRENCES BANCAIRES

Nom de l'institution:	# succursale/transit:
Directeur de compte:	# Folio:
Adresse:	Ville:
Code postal:	Province/État:
Téléphone:	

RÉFÉRENCES COMMERCIALES

Nom de la compagnie:	Personne ressource:	Courriel:	# Fax:
1.			
2.			
3.			

1. OBJET

Le client accepte et reconnaît que lorsqu'il retiendra les services de transport et autres services connexes de Transport Bourassa Inc. (collectivement, les « Services »), les conditions et modalités définies dans la présente convention détermineront les droits et obligations des parties et dans l'éventualité où toute autre condition ou modalité apparaissant dans tout autre document, commande d'achat, ordre de service, bon de commande, connaissance, document de transport ou autre document d'expédition que le client utilise ou utilisera, notamment, pour requérir les Services de Transport Bourassa Inc. serait en contradiction avec les conditions ou modalités définies dans la présente convention, ces dernières prévaudront.

2. TAUX ET FRAIS DE TRANSPORT

Le client consent à payer les taux et les frais de transport déterminés par Transport Bourassa Inc. pour les Services que le client a requis. De plus, le client consent à payer une surcharge si le prix du carburant excède 0.39\$ le litre, telle surcharge devant être calculée selon la formule établie par le Freight Carrier Association of Canada. Aucun paiement de somme due à Transport Bourassa Inc. ne pourra être retenu en raison d'une réclamation en suspens.

3. TERME

Le terme de paiement de Transport Bourassa Inc. est net 30 jours. Toute réclamation eu égard au contenu d'une facture, notamment pour erreur ou omission, devra être formulée par écrit et adressée à Transport Bourassa Inc. dans les quinze (15) jours suivant la réception de la facture par le client, à défaut de quoi le client sera réputé avoir renoncé à toute réclamation à l'égard de ladite facture, à toutes fins que de droit.

4. INTÉRÊTS

Toute somme due par le client à Transport Bourassa Inc. porte intérêt à compter de son exigibilité au taux de 12% l'an, soit 1% par mois.

5. CONDITIONS DE TRANSPORT ET LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Tous les mouvements de transport à être effectués par Transport Bourassa Inc. seront assujettis aux stipulations minimales prévues à l'annexe II du Règlement sur les exigences applicables au connaissance (décret 1198-99, 20 octobre 1999 et amendements subséquents) ainsi qu'aux modalités et conditions de l'offre de service de Transport Bourassa Inc. De plus, aucune valeur déclarée ne sera opposable à Transport Bourassa Inc. à moins que celle-ci n'ait été (i) dénoncée par écrit au répartiteur de Transport Bourassa Inc. préalablement à la prise en charge des marchandises ET (ii) inscrite au recto du document d'expédition à être utilisé dans le cadre de l'exécution du mouvement de transport. Ainsi, en l'absence de valeur déclarée conformément aux modalités ci-devant, il est expressément convenu que la responsabilité de Transport Bourassa Inc. pour toute perte ou dommage aux marchandises ne pourra excéder 4,41\$/kg, selon le poids réel des marchandises endommagées ou perdues.

6. DÉFAUT

Le client sera en demeure et en défaut d'exécuter les obligations qu'il a assumées en vertu de la présente convention par le seul écoulement du temps, sans nécessité d'aucun avis ou de mise en demeure :

- a) Si l'une ou l'autre des sommes dues n'est pas acquittée lors de son exigibilité;
- b) S'il manque à l'une ou l'autre de ses obligations en vertu de la convention ou de tout autre engagement assumé envers Transport Bourassa Inc.;
- c) S'il devient insolvable ou commet un acte de faillite, ou si des procédures sont prises par ou contre lui en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, ou de toute autre loi ayant pour objet des arrangements avec les créanciers, ou si un administrateur, liquidateur, séquestre ou autre officier semblable est nommé pour administrer, gérer ou procéder à la réalisation de toute partie de ses biens, ou si des dispositions ou des procédures sont prises par ou contre lui en vue d'obtenir sa dissolution ou sa liquidation.

7. CONSÉQUENCE D'UN DÉFAUT

Advenant tout défaut du client, toute somme due à Transport Bourassa Inc. en capital, intérêts, frais et accessoires aux termes de la convention devient immédiatement exigible. L'exigibilité de toute somme due par le client se produit dès la date du défaut. Elle rétroagit à cette date, malgré que Transport Bourassa Inc. ait eu connaissance du défaut subséquent. La comptabilité tenue par Transport Bourassa Inc. fera foi des sommes que se doivent mutuellement les parties. De plus, à compter de la date du défaut, Transport Bourassa Inc. pourra suspendre l'exécution de tout Service et retenir aux frais du client les marchandises alors transportées jusqu'au paiement de toute somme due par le client.

8. MODIFICATION, RENOUELEMENT ET RÉSILIATION

Aucune modification ne pourra être apportée à la présente convention à moins d'être consignée par écrit dans un document dûment signé par les parties et annexé à la convention pour en faire partie intégrante. Transport Bourassa Inc. pourra, à sa discrétion et sans novation, renouveler la durée, le terme et la limite de l'ouverture de crédit, avec ou sans modification, au moyen d'une lettre de confirmation adressée au client, laquelle fera alors partie intégrante de la présente convention. Transport Bourassa Inc. pourra, en tout temps, limiter le crédit ou le réduire aux sommes dues par le client, moyennant un préavis écrit de vingt-quatre (24) heures qui sera transmis à cette fin. Ce préavis entraînera, à compter de sa date, la suspension de l'exécution de tout Service et confèrera à Transport Bourassa Inc. le droit de retenir, aux frais du client, les marchandises alors transportées jusqu'au paiement de toute somme due par le client à Transport Bourassa Inc.

9. ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent que toute action, réclamation, procédure ou recours judiciaire de quelque nature que ce soit, découlant directement ou indirectement de la présente convention, pourra être introduit et entendu par un tribunal ayant compétence dans le district judiciaire de Longueuil, province de Québec, et en conséquence, ils en font leur domicile élu.

10. LOI APPLICABLE

La convention, son interprétation, son exécution, sa validité et ses effets seront assujettis aux lois du Québec ainsi qu'aux lois fédérales applicables. La présente convention lie les parties aux présentes ainsi que leurs successeurs, cessionnaires, représentants autorisés et ayants droit.

11. CONSENTEMENT

Le client consent à ce que Transport Bourassa Inc. puisse en tout temps recueillir les renseignements nécessaires à l'objet de la convention auprès de tout intéressé. Il autorise expressément toute personne à qui les renseignements seront demandés par Transport Bourassa Inc. à les communiquer.

12. TÉLÉCOPIE, FACSIMILE, COURRIEL

Une télécopie, un fac-similé ou un courriel (format PDF) de la présente convention, sur laquelle apparaîtra la signature du client et de Transport Bourassa Inc., en original ou en copie, est aussi valide qu'un original.

13. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le client consent à ce que toute entente, tout document, toute communication ou tout échange d'informations puisse s'effectuer au moyen de documents ou données enregistrés sur des supports faisant appel aux technologies de l'information qu'elles soient électronique, magnétique, optique, sans fil ou autres ou faisant appel à une combinaison de ces technologies.

J'autorise Transport Bourassa Inc. à obtenir ou échanger des renseignements personnels avec tout agent de renseignements personnels aux fins d'établir ou de vérifier ma situation financière, mon profil corporatif et mes références.

Signature du représentant:	Nom en lettres moulées:
Titre:	Date:

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour compléter le présent formulaire, s.v.p. communiquer avec notre département de crédit au 1-800-363-9254, ext. 667. Veuillez retourner le formulaire dûment complété par télécopieur au 450-346-5153 ou par courriel recevable@bourassa.ca.

VISITE DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ DES LIEUX – CLIENT/VENDEUR

Date : 17 août 2017

DOC-02-04 version 02

Responsable : Responsable C-TPAT

Transport Bourassa Inc. a obtenu la certification C-TPAT (Customs-Trade Partnership against Terrorism) des douanes américaines ainsi que la certification de PEP (Partenaires en Protection) des douanes canadiennes. Nos certifications vous indiquent notre intention de développer et d'implanter une culture sécuritaire dans notre entreprise et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Il s'agit des programmes de sécurité concernant nos habitudes de travail et celles de nos partenaires d'affaires.

Dans le cadre de ces certifications, nous devons **mettre à jour** le profil de sécurité de nos fournisseurs/clients.

Nous vous demandons de bien vouloir compléter, signer et nous remettre le questionnaire ci-bas.

Compagnie:		
Adresse:		
Contact:		
Titre:		
Certifiée C-TPAT?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Certifiée PEP?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous des procédures de sécurité écrites?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Est-ce que ces procédures empêchent l'insertion de matériaux illégaux et/ou non-autorisés dans une cargaison?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Pouvons-nous obtenir une copie de ces dites procédures ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Visitez-vous vos fournisseurs/ clients afin d'évaluer leur niveau de sécurité?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Documentez-vous votre évaluation?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Commentaires:		

Est-ce qu'il y a des clôtures sécurisées autour des bâtiments et/ou entrepôts?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Est-ce que vos barrières et entrées sont surveillées et barrées durant les heures de fermeture?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous un système d'alarme et/ou une firme de sécurité sur place durant les heures de fermeture?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Est-ce que vous avez des barrières séparées pour vos employés, les visiteurs et le trafic commercial?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Est-ce que l'aire de stationnement des véhicules du personnel est séparée de la zone de chargement/ déchargement?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Avez-vous un système de vidéosurveillance sur place?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Est-ce que ce système surveille les zones de chargement, les entrées/sorties et la zone d'entreposage des remorques?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Est-ce que tous vos employés sont identifiés par un système d'identification avec photos?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Est-ce que tous vos visiteurs sont escortés et/ou identifiés?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Procédez-vous à une vérification d'antécédents de tous vos employés?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Offrez-vous une formation de sensibilisation au programme de sécurité à vos employés?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
OBSERVATIONS:		
INQUIÉTUDES CONCERNANT LA SÉCURITÉ:		
COMPLÉTÉ PAR:	DATE:	

Les dossiers complétés doivent être transmis au responsable C-TPAT.

REVISÉ PAR:	DATE:
COMMENTAIRES:	